RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00345
Numéro SIREN : 411 546 880
Nom ou dénomination : ACEVEX

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2019 sous le numéro de dépôt 23702

Greffe du tribunal de commerce de Versailles

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/23702

Déposant :

Nom/dénomination : ACEVEX

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 411 546 880

N° gestion : 2011 B 00345

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

n° de dépôt 23702

24 DEC. 2019

n° de gestion

n° de facture

n° de chrono

ACEVEX
Société par Actions Simplifiées
au capital de 150 000 €
Siège Social : 63 rue Charles DE GAULLE – 78730 ST.ARNOULT EN YVELINES
RCS VERSAILLES 411 546 880

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 22 novembre,
A 14 heures,

Les associés d'ACEVEX, société par actions simplifiées au capital de 150 000 euros, divisé en 9 165 actions de 16.37 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social au siège de la société, sur convocation de son Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargé par chaque actionnaire participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent PRIOLAU, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les actionnaires, permet de constater que les actionnaires présents ou ayant droit de vote possèdent 9 165 actions sur les 9 165 actions ayant le droit de vote.

Monsieur Michel LEROY, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absent excusé.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2019,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 du code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes,

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Président. Lecture est ensuite donnée du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à son Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de son Président et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 112 719.64 €

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	156 006.85 €
Pour former un bénéfice distribuable de	268 726.49 €
A titre de dividendes Soit 9.80 euros par action	89 817.00 €
Le solde	178 909.49 €

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 178 909.49 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende net par action est de 9.80 euros pour les associés y ayant droit, soit pour ces derniers un revenu de même montant à déclarer. Il est rappelé aux associés personnes physiques que les prélèvements sociaux sur ces dividendes seront retenus à la source au taux de 30%. L'Assemblée précise que ces dividendes seront versés à compter de janvier 2019.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

ANNEE	DIVIDENDES
30 juin 2016	90 000.30 €
30 juin 2017	119 145.00 €
30 juin 2018	89 817.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve la poursuite des conventions antérieurement approuvées.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler les mandats de Monsieur Michel LEROY, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Jean-Paul LAMAIN, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée en raison de la nouvelle loi PACTE et des nouveaux seuils obligatoires pour leurs nominations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

ACEVEX
Société par Actions Simplifiées
au capital de 150 000 €
Siège Social : 63 rue Charles DE GAULLE – 78730 ST.ARNOULT EN YVELINES
RCS VERSAILLES 411 546 880

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 NOVEMBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de son Président et décide d'affecter résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	112 719.64 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	156 006.85 €
Pour former un bénéfice distribuable de	268 726.49 €
A titre de dividendes Soit 9.80 euros par action	89 817.00 €
Le solde	178 909.49 €

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 178 909.49 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende net par action est de 9.80 euros pour les associés y ayant droit, soit pour ces derniers un revenu de même montant à déclarer. Il est rappelé aux associés personnes physiques que les prélèvements sociaux sur ces dividendes seront retenus à la source au taux de 30%. L'Assemblée précise que ces dividendes seront versés à compter de janvier 2019.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

ANNEE	DIVIDENDES
30 juin 2016	90 000.30 €
30 juin 2017	119 145.00 €
30 juin 2018	89 817.00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 NOVEMBRE 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

ANNEE	DIVIDENDES
30 juin 2016	90 000.30 €
30 juin 2017	119 145.00 €
30 juin 2018	89 817.00 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve la poursuite des conventions antérieurement approuvées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler les mandats de Monsieur Michel LEROY, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Jean-Paul LAMAIN, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée en raison de la nouvelle loi PACTE et des nouveaux seuils obligatoires pour leurs nominations.

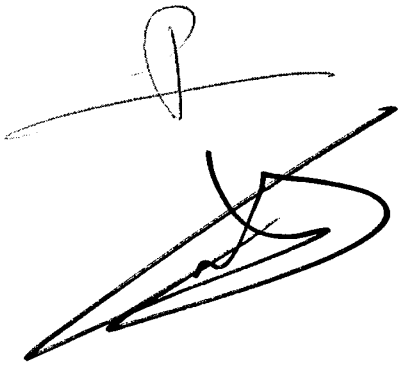

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

ACEVEX
Société par Actions Simplifiées
au capital de 150 000 €
Siège Social : 63 rue Charles DE GAULLE – 78730 ST.ARNOULT EN YVELINES
RCS VERSAILLES 411 546 880

RAPPORT DE GESTION
Du Président à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 22 novembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 30 juin 2019, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous clôturons nos comptes annuels avec un bénéfice net de 112 720 € pour un chiffre d'affaires hors taxes de 2 248 684 €. Ces chiffres étaient respectivement de 108 494 € et de 1 582 578 € sur l'exercice précédent soit une progression significative de 42 % et ce grâce à l'acquisition d'un nouveau cabinet à Rambouillet.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er juillet 2019 sont les suivants :

A la date du présent rapport, nos chiffres sont proches de ceux réalisés l'année dernière sur la même période.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30 juin 2019, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes normes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 248 684 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 874 578 €.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 322 442 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 102 871 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 153 446 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de – 7 058 euros des produits et frais financiers, il s'établit à 146 387 €.

Après prise en compte :

- Du résultat exceptionnel de – 4 096 €,

- D'un impôt sur les sociétés de 29 572 €,

L'exercice clos le 30 juin 2019 se traduit par un bénéfice de 112 720 €.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 112 720 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	112 719.64 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	156 006.85 €
Pour former un bénéfice distribuable de	268 726.49 €
A titre de dividendes Soit 9.80 euros par action	89 817.00 €
Le solde	178 909.49 €

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élèverait ainsi à 178 909.49 €

Nous constatons que le dividende net par action est de 9.80 euros pour les associés y ayant droit, soit pour ces derniers un revenu de même montant à déclarer. Il est rappelé aux associés personnes physiques que les prélèvements sociaux sur ces dividendes seront retenus à la source au taux de 30%.

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

ANNEE	DIVIDENDES
30 juin 2016	90 000.30 €
30 juin 2017	119 145.00 €
30 juin 2018	89 817.00 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 1 369 393 €.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LE PRESIDENT

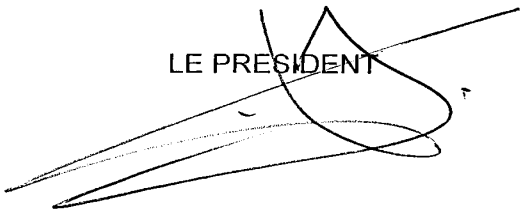

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072018	et clos le	30062019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ACEVEX	63 rue Charles de Gaulle 78730 ST ARNOULT EN YVELINES
SIRET 4 1 1 5 4 6 8 8 0 0 0 0 3 9	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Expertise comptable, comptabilité	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	85 192	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ACEVEX 63 rue Charles de Gaulle 78730 ST ARNOULT EN YVELINES Tél: 0130412845	Tél:
OGA/OMGA | Viseur conventionné | (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 15/10/2019 Lieu ST ARNOULT EN YVELINES
	Qualité et nom du signataire: Président
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature PRIOLAU Laurent

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	89 817	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		89 817

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 63 rue Charles de Gaulle 78730 ST ARNOULT EN YVELINES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 1 1 5 4 6 8 8 0 0 0 0 3 9 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 30062019 Net 3	N-1 30062018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 599	AG	13 256	344	1 225
	Fonds commercial (1)	AH	1 834 687	AI		1 834 687	1 382 381
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	105 731	AQ	105 731		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	203 778	AU	165 006	38 772	23 186
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			587 840
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	358	BE		358	358
	Prêts	BF	27 573	BG		27 573	
	Autres immobilisations financières*	BH	25 303	BI		25 303	19 830
	TOTAL (II)	BJ	2 211 029	BK	283 992	1 927 037	2 014 821
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 162 794	BY	36 444	1 126 350	800 497
	Autres créances (3)	BZ	110 348	CA		110 348	122 476
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	163 765	CG		163 765	139 262
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	14 017	CI		14 017	12 376
	TOTAL (III)	CJ	1 450 923	CK	36 444	1 414 479	1 074 610
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 661 952	IA	320 436	3 341 516	3 089 431

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 5 765 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° R000030 en Euros

ACEVEX

Cegid Group

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000)	DA	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 025 484	1 025 484
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	156 007	137 330
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	112 720	108 494
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 459 210	1 436 308
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	940 191	1 049 620
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	98 671	96
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 891	79
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	259 313	155 178
	Dettes fiscales et sociales	DY	423 597	329 693
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		176
	Autres dettes	EA	20 839	5 859
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	137 804	112 422
	TOTAL (IV)	EC	1 882 306	1 653 123
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 341 516	3 089 431
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 066 655	727 090
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	231	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Dossier N° R00030 en Euros.

ACEVEX

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	2 248 684	FH		FI	2 248 684	1 582 578
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 248 684	FK		FL	2 248 684	1 582 578
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	5 349	10 896
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 284	77
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 256 316	1 593 551
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	777 160	544 000
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	30 567	17 293
	Salaires et traitements*					FY	874 578	579 662
	Charges sociales (10)					FZ	322 442	212 543
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	17 596	10 137
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	36 444	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	44 084	43 948
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 102 871	1 407 585
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	153 446	185 966
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 060	4 085
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	7 060	4 085
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 058)	(4 085)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	146 387	181 882

Dossier N° R00030 en Euros

ACEVEX

Cegid Group

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 200	327
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 200	327
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 296	50 417
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 296	50 417
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 096)	(50 090)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	29 572	23 298
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 257 518	1 593 878
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 144 798	1 485 384
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	112 720	108 494

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		2 912
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	5 349	6 125
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	31 652	32 041
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
HUISSIER	5 034	
CHEQUE 2016	261	
SOLDE FOURNISSEURS CAUDEX		1 200

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Dossier N° R00030 en Euros.

ACEVEX

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	1 397 761	KE		KF	452 306
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	113 611	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	70 273	KW		KX	
		Matériel de transport *		KY	23 595	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	135 175	LC		LD	8 564
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	342 655	LO		LP	8 564
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P	358	1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	19 830	1U		1V	33 046
	TOTAL IV			LQ	20 188	LR		LS	33 046
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 760 604	ØH		ØJ	493 916

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	1 780	LW	1 848 286	IX	1 848 286
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	7 880	MH	105 731	MI	105 731
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	70 273	MO	70 273
		Matériel de transport	IV		MP	500	MQ	23 095	MR	23 095
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	33 330	MT	110 409	MU	110 409
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	41 710	NH	309 508	NI	309 508
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	358	2D	358
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	52 876	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	53 234	2H	358
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	43 490	ØL	2 211 029	ØM	2 158 153

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° R00030 en Euros.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30062019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX

Néant [x] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

6 **AMORTISSEMENTS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX — Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	13 994	PF	1 041	PG	1 780	PH	13 256
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	113 611	PW		PX	7 880	PY	105 731
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	46 780	QE	4 564	QF		QG	51 345
	Matériel de transport	QH	19 486	QI	2 282	QJ	500	QK	21 268
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	116 014	QM	9 709	QN	33 330	QO	92 393
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	295 892	QV	16 555	QW	41 710	QX	270 736
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	309 886	ØP	17 596	ØQ	43 490	ØR	283 992

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages recup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	36 444	6V		6W	36 444
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY	36 444	TZ		UA	36 444
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	36 444	UC		UD	36 444
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	36 444	UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	27 573	UR	5 765	US	21 808
	Autres immobilisations financières	UT	25 303	UV	(1)	UW	25 303
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 088		4 088		
	Autres créances clients	UX	1 158 706		1 158 706		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	200		200		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	24 901		24 901		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	46 038		46 038		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	39 209		39 209		
	Charges constatées d'avance	VS	14 017		14 017		
	TOTAUX	VT	1 340 034	VU	1 292 923	VV	47 111
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	29 209				
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	1 636				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	7 538	7 538		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	932 653	117 002	441 242	374 409
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	259 313	259 313		
Personnel et comptes rattachés		8C	85 896	85 896		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	94 124	94 124		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	231 013	231 013		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 564	12 564		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	98 671	98 671		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	20 839	20 839		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	137 804	137 804		
TOTAUX		VY	1 880 415	VZ 1 064 764	441 242	374 409
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	7 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	103 778			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Dossier N° R00030 en Euros.

ACEVEX

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 30/06/2019

I. RÉINTEGRATIONS

			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	112 720
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	106		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	1 325	XE	1 431
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	29 572
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	143 723

II. DÉDUCTIONS

			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées aux taux de 0 %					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A				XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le benefice et exonerations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG	20 411
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
						TOTAL II	XH	20 411

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	123 312	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	123 312	XO

Cegid Group

Dossier N° R00030 en Euros. ACEVEX

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX 30/06/2019

Détail des réintégrations diverses		
Détail des déductions diverses		
CICE		20 411
Total des déductions diverses	XG	20 411

Dossier N° R00030 en Euros. ACEVEX

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	107 709

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
C3S	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	137 330		Affectations aux réserves { - Réserves légales	ZB	
				- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	108 494		Dividendes	ZE	89 817
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	156 007
TOTAL I	ØF	245 824		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	245 824

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	388 278	268 045
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	131 997	122 102
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	31 275	7 507
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	225 610	146 346
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	777 160	544 000
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	11 999	4 763
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)	9Z	18 569	12 530
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	30 567	17 293
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY	455 353	321 344
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	144 528	111 744
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*	ØB	678 905	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	1.38 %	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7	CF ETAT ANNEXE	43 490		43 490		
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

ANNEXE DÉCLARATION 2059-A

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX 30/06/2019

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 %
							16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
ONDULEUR APC SMART UP	720	720								
AEF INSTALL°ALARME DD	2 717	2 717								
JPC PUBLICITE	758	758								
G TERRIER PLANTATION	1 915	1 915								
JARRE SECURITE	2 490	2 490								
TR BATI ACHAT CLIO	500	500								
MEUBLES COLONNE DOURD	762	762								
ONDULEUR DOURDAN	1 146	1 146								
MEUBLES VICTORANNE	376	376								
MOBILIER VICTORANNE	301	301								
HP COMPAQ DESKTOP	820	820								
HP PORTABLE	627	627								
LENOVO WINXP DD	1 185	1 185								
OPEN BUS OFFICE STD D	1 780	1 780								
ACER POWER 2000	1 285	1 285								
PHOCOPIEUR REPOLAND	2 500	2 500								
PARSIMONIA	913	913								
DIGITAL ECRAN	934	934								
PARSIMONIA SERVEUR ST	2 427	2 427								
PARSIMONIA 2 ORDI DUA	1 442	1 442								
PARSIMONIA	1 794	1 794								
DIGITAL	1 336	1 336								
RICOH COPIEUR OCCASIO	3 338	3 338								
RICOH COPIEUR INST DD	1 415	1 415								
RICOH INSTALL COPIEUR	1 415	1 415								
RICOH COPIEUR ST ARNO	5 788	5 788								
PARSIMONIA POSTE DD	502	502								
PARSIMONIA PORTABLE J	689	689								
FNAC ORDI JLR	635	635								
FUJITSU SIEMENS STA	980	980								
Total	43 490	43 490								

Dossier N° R00030 en Euros. ACEVEX

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Dossier N° R00030 en Euros.

ACEVEX

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ACEVEX			Néant ☐*	
Exercice ouvert le : 01/07/2018	et clos le : 30/06/2019	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		YP	21
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 248 684
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	2 248 684
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 284
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	5 349
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	1 200
TOTAL 2	OM	8 833
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	654 594
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	44 084
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	698 678
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 558 838
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 558 838

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	GX	2 248 684	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence	GY	01/01/2018		GZ	31/12/2018	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2059-F 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30062019 N° SIRET 41154688000039

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACEVEX

ADRESSE (voie) 63 rue Charles de Gaulle

CODE POSTAL 78730 VILLE ST ARNOULT EN YVELINES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	9 165
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique 5499 Dénomination T.R.C.C. CONSULTING
N° SIREN (si société établie en France) 322367491 % de détention 86.99 Nb de parts ou actions 7 973
Adresse : N° 24 Voie avenue du 8 Mai 1945
Code postal 91150 Commune ETAMPES Pays

Forme juridique 5499 Dénomination LCP HOLDING
N° SIREN (si société établie en France) 539179184 % de détention 13.01 Nb de parts ou actions 1 192
Adresse : N° 35 Voie avenue Mac-Mahon
Code postal 75017 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Dossier N° R00030 en Euros. ACEVEX

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2019

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 30062019 N° SIRET 411546880003 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACEVEX

ADRESSE (voie) 63 rue Charles de Gaulle

CODE POSTAL 78730 VILLE ST ARNOULT EN YVELINES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(répété 10 fois)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
C / 21/03/2020 08:19:09
N° de dépôt - 2019/23702 / 411546880

Pour copie certifiée conforme délivrée le 21/03/2020